

**BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS
IMMOBILIÈRES EFFECTUÉES EN 2023
PAR LA COMMUNE DE NEUILLY-PLAISANCE**

Conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants, donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal.

A-ACQUISITIONS IMMOBILIERES

Terrain non bâti situé au lieudit « Les Morands »

Parcelle cadastrée section A n°1225 d'une contenance de 477 m².

Acte de vente du 04 septembre 2023

Prix : 4 770 euros.

Objet : Acquisition de ce bien afin d'accroître le patrimoine de terrains communaux dans le secteur du biotope des alisiers.

B-CESSIONS IMMOBILIERES

Néant